

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 septembre 2025

Délibération n° 99_2025_079

**Mise en place de procédures de fonds de concours
avec la commune de Bouzais : passage au tout LED tranche 2/3**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi vingt-quatre septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REMPLEAANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUERE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY	Pouvoir à Colette PY
	Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Edith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	Pouvoir à Yann CADIER
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC	Pouvoir à Alain ANDRIAU
	Monsieur Alain ANDRIAU	
	Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Philippe MARME
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE	Pouvoir à Daniel BÔNE
	Madame Jacqueline CHAMPION	
	Monsieur Francis BLONDIEAU	
	Madame Florence COMBES	Pouvoir à Geoffroy CANTAT
	Monsieur Geoffroy CANTAT	
	Madame Isabelle CHAPUT	Pouvoir à Sophie CUINIÈRES
	Monsieur Raphaël FOSSET	Pouvoir à Jacqueline CHAMPION
	Madame Sophie CUTNIÈRES	
	Monsieur Lionel DELHOMME	Pouvoir à Lionel DELHOMME
	Madame Malika LACH-HAB	Pouvoir à Francis BLONDIEAU
	Monsieur Didier DEVASSINE	Pouvoir à Sandrine KOSTADINOV
	Madame Noura ANGLADE	
	Monsieur Philippe MARME	
	Madame Sandrine KOSTADINOV	
	Madame Marie BLASQUEZ	
	Monsieur Yves PURET	
	Madame Sylvie OLIVIER	
SAINT-PIERRE-LÈS-ETIÈUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice 38 Secrétaire de séance : Marie-Claude JULIEN
Membres présents 27
Membres votants 38

Date de convocation : 10 septembre 2025
Date de l'affichage : 10 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 01/10/2025
Reçu en préfecture le 01/10/2025
Publié le 03.10.2025
ID : 018-200036135-20250924-99_2025_079-DE

Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 24 septembre 2025

Délibération n° 99_2025_079

Mise en place de procédures de fonds de concours avec la commune de Bouzais : passage au tout LED tranche 2/3

Monsieur le Président présente ce dossier.

Vu l'article L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales précisant les modalités de mise en place de la procédure de fonds de concours ;

Par délibération du 26 juin 2025, la commune de Bouzais a délibéré sur la participation au financement de la deuxième tranche de l'opération passage au tout LED, dont le coût est estimé à 48 700.69 € HT. Le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE18) prendrait 34 090.48 € à sa charge soit 70%.

Considérant que le montant du fonds de concours ne peut être supérieur à la part autofinancée par le bénéficiaire de ce fonds ;

Considérant que, conformément à l'article L. 5214-16 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté de communes Cœur de France et la commune de Bouzais doivent prendre des délibérations concordantes pour cette opération ;

Il est convenu que, pour cette opération, Cœur de France paiera les travaux et demandera à la commune de Bouzais de verser un fonds de concours correspondant à 50 % du montant restant à sa charge, déduction faite des subventions.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote un fonds de concours avec la Commune de Bouzais pour la deuxième tranche de l'opération « tout LED », correspondant à 50 % du montant restant à la charge de l'EPCI.



Le Président,

Daniel BÔNE



secrétaire de séance,

Marie-Claude JULIEN